



AGENCE URBAINE D'AGADIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 26/2019

Le **6 Décembre 2019** à **11H30** Il sera procédé, dans les bureaux du siège de l'Agence Urbaine d'Agadir, Avenue Moulay Abdellah AGADIR - à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour **Les travaux de construction du nouveau siège de l'Agence Urbaine d'Agadir – Partie n°1 – Gros œuvres. Commune d'Agadir Préfecture d'Agadir Idaoutanane .**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **Département administratif et financier de l'Agence Urbaine d'Agadir** sis Avenue Moulay Abdellah AGADIR – Tél : 05-28-84-70-28, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : **www.marchespublics.gov.ma**.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **150.000,00 Dhs**.

L'estimation du coût des Travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **8.779.800,00 Dirhams Toutes Taxes Comprises**).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **26,27,28,29 et 31** du règlement relatif aux marchés publics de l'Agence Urbaine d'Agadir 27 Mai 2014.

Les concurrents peuvent :

- Soit les déposer contre récépissé, leurs plis au **Bureau d'ordre de l'Agence Urbaine d'Agadir** sis Avenue Moulay Abdellah AGADIR – Tél : 05-28-84-70-28
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivrée par les services du ministère chargé de l'Équipement, à savoir:

Secteur	A	Construction
Qualification	A2	Travaux courant en béton Armé – maçonnerie pour bâtiment
Classe	3	Classe 3

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.